Le réseau de transport d'électricité

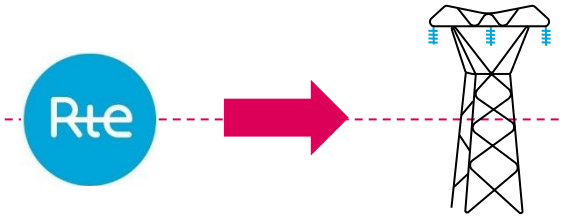
Modernisation du RPT : impacts sur les actifs des clients

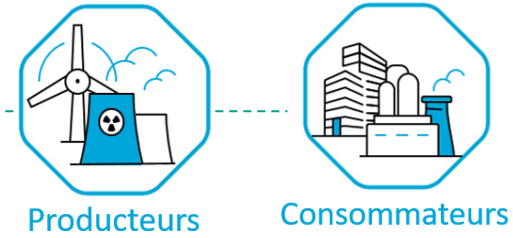
Commission Accès au Réseau du 04/07/2023

CURTE

Copyright RTE – 2022. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Des projets RTE qui induisent des travaux sur les actifs du client





Travaux sur des actifs RTE

- Dans l'exercice de ses missions d'exploitation, d'entretien et de développement du RPT, RTE est amené à réaliser des travaux de **rénovation, de modernisation du RPT**
- Ces projets peuvent amener à faire évoluer ses exigences techniques

Travaux sur des actifs clients

- Ces projets peuvent avoir un impact direct ou indirect sur les **installations des clients**
- Les modalités techniques (planification, coordination) et financières de ces travaux sont à déterminer entre RTE et ses clients* dans le cadre de modalités génériques non discriminatoires et d'un **nouveau contrat ad hoc à concerter**

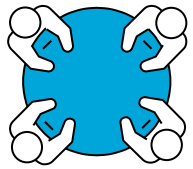
*Les distributeurs ne sont pas traités dans le cas présent

Lancement de la concertation

COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE

Délibération n°2023-161 du 12 juin 2023

« La CRE demande à RTE d'initier une **concertation** sur l'évolution des règles applicables au traitement des impacts liés à ses projets en cas d'imbrication avec des actifs de ses clients avant le **31 octobre 2023** »



- **Lancement d'une concertation à partir du T4 2023, avec :**
  - Des principes génériques applicables à tous
  - Un nouveau contrat pour convenir des modalités techniques et financières
  - Une évolution dans les CART-P et CART-C



- **Insertion dans le CART et la DTR d'un dispositif pérenne dédié au traitement de ce type de projets pour préciser les principes**

- **Objet de la concertation :**
  - Présenter le type des projets pouvant induire des conséquences sur les actifs des clients
  - Présenter des propositions sur les modalités de coordination et d'information mais aussi de répartition de la prise en charge des coûts
  - Définir ce qui sera inscrit dans les CART ou la DTR et ce que contiendra le contrat ad hoc

Le réseau
de transport
d'électricité

Merci !